

PROGRAMME BATIMENTS DE LA CONFEDERATION ET DES CANTONS

Par Stefan Engler, conseiller d'Etat grison et président de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK), et Bruno Oberle, directeur de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV)

Un pilier de la politique climatique

Le Programme Bâtiments est un projet commun de la Confédération et des cantons visant l'assainissement énergétique des immeubles existants. Entre 280 et 300 millions de francs seront débloqués chaque année jusqu'en 2020 pour rendre le parc immobilier suisse plus efficace en termes d'énergie et plus respectueux de l'environnement.

Les attentes sont grandes: il s'agit de réaliser chaque année quelque 10 000 assainissements d'immeubles et de générer plus d'un milliard de francs d'investissements. L'objectif actuel est ainsi de réduire les émissions de CO₂ d'environ 2,2 millions de tonnes d'ici à 2020. Pour une réduction de 20 % des émissions, le Programme Bâtiments représente déjà la moitié des réductions visées dans le pays.

La volonté des propriétaires d'immeubles d'opter pour un assainissement énergétique et pour les énergies renouvelables ne dépend cependant pas de la seule incitation financière que donne le Programme Bâtiments, elle est aussi tributaire de facteurs externes, comme l'évolution du prix du pétrole et la conjoncture économique.

Les bases de ce programme ont été jetées il y a un peu plus d'un an. Après des années de tergiversations, les Chambres fédérales ont arrêté en été 2009 une affectation partielle de la taxe sur le CO₂ prélevée sur les combustibles. Ainsi, à partir de 2010 et pour dix ans, un tiers des recettes, mais au plus 200 millions de francs par an, sera employé pour les mesures d'assainissement des bâtiments: 133 millions pour l'enveloppe des bâtiments (toits, murs, fenêtres, plafonds et sols) et 67 millions au plus pour l'utilisation d'énergies renouvelables, la récupération de chaleur résiduelle et les installations techniques. Ces fonds seront versés aux cantons qui investissent au moins autant pour leur propre programme. Les cantons ont déjà planifié des programmes à hauteur de 80 à 100 millions de francs par an.

Grosses lacunes à combler

Le Programme Bâtiments vient à point nommé: la Suisse compte en effet près d'un million et demi de maisons qui doivent être assainies de toute urgence pour économiser de l'énergie. A l'heure actuelle, seul 1 % des immeubles existants sont rénovés chaque année. A ce rythme, il faudrait 100 ans pour que chaque maison du pays soit aux normes énergétiques. Les émissions de CO₂ des bâtiments sont également élevées parce que, 60 % de tous les immeubles ayant plus de 25 ans, ils datent d'une époque antérieure à la première crise pétrolière. A preuve, le potentiel de réduction d'une maison individuelle moyenne datant des années 70 est d'environ 2 tonnes de CO₂ par an, soit un tiers des émissions suisses par personne.

Nouvelles constructions avec grande efficacité énergétique

Les nouvelles constructions devront aussi avoir une plus grande efficacité énergétique et apporter une plus forte réduction des émissions de CO₂. C'est à cette fin que la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie a adopté le Modèle de prescriptions énergétiques des cantons en 2008. Celui-ci limite le besoin énergétique des chauffages et de la production d'eau chaude des nouvelles constructions. Il réglemente en outre l'introduction pour toute la Suisse d'un certificat énergétique cantonal des bâtiments homogène, qui garantit que seuls des bâtiments à faibles émissions de CO₂ seront désormais construits en Suisse.

Conseils des services cantonaux de l'énergie

Pour que des investissements d'une telle ampleur déploient leurs effets, il faut une bonne coopération de tous les participants, à savoir la Confédération, les cantons, les propriétaires d'immeubles, les planificateurs, sans oublier le secteur du bâtiment et celui des finances. Il convient de fournir également des conseils de qualité, en l'occurrence par les services cantonaux de l'énergie. Une centrale nationale coordonne la réalisation du programme. La procédure de demande pour les propriétaires n'est pas compliquée et se fait par une plate-forme commune sur Internet (voir encadré).

Le Programme Bâtiments profite d'abord aux propriétaires de maisons. Il profite aussi aux entreprises qui se sont spécialisées dans les installations techniques des bâtiments et construisent ou rénovent selon les principes du développement durable. Le programme donne ainsi de fortes impulsions à l'économie, ce qui est loin d'être négligeable en période de crise économique.

Programme Bâtiments

Le site Internet www.leprogrammebatiments.ch sert de plate-forme aux propriétaires qui veulent mettre leur immeuble aux normes énergétiques ou utiliser des énergies renouvelables. Ils y trouvent toutes informations utiles sur le Programme Bâtiments, sur les autres programmes que propose leur canton et sur les services de conseil à leur disposition. Il leur suffit de quelques clics pour arriver au formulaire de demande.

Infoline pour des questions d'ordre général:

044 395 12 29

info@leprogrammebatiments.ch